



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**OBJET : Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Neully-en-Vexin pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.**

Pour que la collectivité puisse dématérialiser des actes réglementaires et / ou budgétaires, il est demandé au conseil municipal,

- D'acter le principe de la dématérialisation,
- D'acheter un dispositif de télétransmission homologué,
- D'autoriser Madame le Maire à signer avec la Préfecture une convention de télétransmission des actes réglementaires et / ou budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Ce dispositif permet d'éviter des déplacements en Préfecture ou envois par voie postale et de recevoir instantanément l'accusé de réception des actes transmis qui leur confèrent leurs caractères exécutoires.

L'assemblée après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 novembre 2021



Le Maire  
Daisy DESLANDES

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le

Transmis au contrôle de légalité le 18 NOV 2021

**Nombre de  
conseillers**

-En exercice:	11
-Présents :	10
-Votants :	10
-Absents :	1